

Club Alpin Français de St. Julien en Genevois **Conditions et règlement de l'Ecole d'Escalade**

Les dénominations des fonctions sont au masculin mais sont à considérer au masculin comme au féminin.

Objectifs

Permettre aux jeunes :

- De découvrir, de pratiquer et de progresser en escalade sur structures artificielles d'escalade (SAE) et sites naturels d'escalade (SNE) au travers de séances hebdomadaires encadrées, de sorties escalade ou stages d'escalade en milieu naturel.

et de vivre la progression au cours des saisons.

- D'acquérir les bases techniques, les mesures de sécurité ainsi que l'évaluation-prévention des risques relatifs à l'escalade.
- De valoriser l'esprit de camaraderie, la découverte, le respect et la protection de la nature, le goût de l'effort, l'intégration sociale, l'esprit associatif et le dépassement de soi.
- D'atteindre un degré d'autonomie montagnarde.
- De se préparer à la participation dans des « Groupes Espoir » et/ou de se préparer à une formation encadrante dans le cadre de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM).
- De favoriser les échanges entre jeunes et de développer la capacité à gérer des projets.
- D'avoir du bon temps dans une ambiance conviviale.

Description de l'Ecole d'Escalade

Cette école du Club Alpin Français (CAF) de St. Julien en Genevois (ci-après « le Club ») est ouverte aux jeunes, membres du Club, à partir de l'âge de 10 ans et jusqu'à 18 ans.

L'Ecole d'Escalade (EE) propose en période scolaire :

- Des cours d'escalade hebdomadaire sur SAE.
- Des sorties, rassemblement ou stages en SNE.

Le programme pédagogique est adapté au minimum à 2 classes d'âges.

Le programme peut être adapté par l'organisateur ou encadrant en raison des conditions météorologiques, ou autre raison.

Afin de soutenir les jeunes qui désirent devenir cadre, l'école propose un dispositif d'encouragement à la formation de cadre (cf "Contrat allègement jeune").

Afin de promouvoir l'interaction avec les groupes espoir, l'école propose un dispositif d'encouragement (cf "Contrat promotion Espoir").

Comme tout membre du Club, le jeune peut aussi participer aux autres activités du Club dans le respect des règles liées à ces activités, notamment les limites d'âge.

Encadrement, aspects administratifs et financiers

Encadrement

L'encadrement est réalisé par des bénévoles diplômés par la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) ou d'autres fédérations agréées ainsi que par des membres du Club validé pour leur compétence- par le comité directeur du Club.

Les encadrants bénévoles (initiateurs ou reconnus par le Club) peuvent être épaulés par des professionnels diplômés (Guide de Haute Montagne ou Brevet d'Etat) ou par des accompagnants membres du Club. Le choix des encadrants est à la discrétion du responsable de l'activité, en accord avec le Président du Club.

Responsable de l'Ecole d'Escalade

Un des membres de l'encadrement est désigné en qualité de responsable de l'école d'Escalade par le comité directeur du Club, ce mandat est renouvelable annuellement par le comité directeur lors de sa réunion de septembre.

Administration

Le responsable de l'Ecole d'Escalade s'assure de l'inscription des participants, de l'établissement d'un calendrier prévisionnel des activités, de l'établissement d'un budget prévisionnel, de l'établissement d'un bilan, des déclarations à la FFCAM, et rend compte du bon déroulement de l'activité auprès du comité directeur du Club. Il pourra être aidé par des membres du comité directeur du Club, des encadrants ou d'autres membres dans l'accomplissement de ces tâches. Le budget prévisionnel et le bilan sont validés annuellement par le comité directeur du Club.

Le calendrier prévisionnel est publié en automne. Lors de l'exercice, le responsable de l'Ecole d'Escalade pourra toutefois adapter le programme des activités aux conditions météorologiques ou proposer des sorties de remplacement pour les sorties annulées en informant le Président, les parents et les jeunes.

Le responsable de l'EE rend compte de la situation du bilan provisoire de l'Ecole d'Escalade régulièrement au comité directeur du Club.

Aspects financiers

Le financement des activités de l'Ecole d'Escalade sera assuré par :

- les cotisations à l'Ecole d'Escalade,
- la participation éventuelle aux frais des sorties lorsque celles-ci n'ont pas lieu dans la SAE à disposition du club,
- les subventions pouvant être obtenues dans le cadre d'une école d'Escalade de la FFCAM,
- une participation du Club sous la forme d'une subvention annuelle et unique décidée par le comité directeur du Club,
- par la recherche de sponsors *ou donateurs* et la réalisation d'actions menées par les jeunes (vente de calendrier, de T-shirts, ...)

Le suivi des comptes est assuré par le trésorier du Club. A l'issue de chaque sortie donnant lieu à des encaissements et à des frais, une fiche (cf Fiche encaissement & frais) est remplie et transmise au trésorier avec les encaissements, les chèques, les justificatifs de frais et kilométrages donnant lieu au remboursement.

Les frais liés à une activité peuvent être avancés par le Club, l'organisateur pourra également demander des arrhes aux participants.

Suivi de formation Ecole d'Escalade

Les jeunes recevront un livret de formation Ecole d'Escalade qui sera rempli au minimum une fois par année.

Matériel spécifique (sauf indications contraires spécifiques à la sortie)

Voir Annexe 1 : Matériel requis

Usage du matériel du Club ou de l'Ecole d'Escalade

L'Ecole d'Escalade ou le Club peuvent mettre du matériel à disposition en fonction de la disponibilité. Le matériel de l'Ecole d'Escalade, respectivement le Parc Jeune est géré par le responsable Jeune. Le matériel du Club est géré par le responsable « matériel » du Club.

Si du matériel collectif (cordes, dégaines,...) est emprunté au Parc Jeunes ou au Club, il est distribué au début et rendu à la fin de chaque sortie au chef de course.

La mise à disposition se fait en accord avec les tarifs et les conditions du Parc Jeunes ou ceux du Club. Si le matériel n'est pas disponible au Parc Jeunes ou au Club, le jeune ou ses parents pourront les louer auprès de professionnels ou d'associations.

Hébergements, bivouacs, campings

Lors de sorties se déroulant sur plus de 1 jour, les jeunes pourront passer des nuits en refuge, en gîte, camping, bivouac. En aucun cas un(e) jeune ne devra passer la nuit seul(e) avec un(e) encadrant(e), sauf lien filial établi.

Les repas seront pris dans la mesure du possible en gestion libre (hors-sac).

Nombre des cours en SAE

Le nombre de cours en SAE est dépendant du calendrier scolaire. Le responsable pourra en tout temps modifier ou annuler le cours s'il constate un absentéisme aigu.

Nombre de sorties SNE

Le nombre de sorties SNE est dépendant des conditions météorologiques. Le chef de course pourra en tout temps modifier ou annuler la sortie s'il constate qu'il y a un risque accru local.

Les sorties peuvent être adaptées par le chef de course en raison des conditions météorologiques ou autres raisons.

Le Club et les bénévoles encadrants font tout leur possible pour réaliser le maximum des sorties inscrites au programme.

Le programme prévisionnel des activités est établi à l'automne. Quelques jours avant la sortie, les jeunes et/ou leurs parents recevront un rappel de sortie par courrier électronique (email). Les jeunes (avec accord parental) désirant participer à la sortie doivent s'inscrire au plus tard 2 jours avant celle-ci par courrier électronique. Le lieu de la sortie, le montant de l'éventuelle participation financière à la sortie ainsi que l'heure du rendez-vous seront confirmés par courrier électronique aux parents, au plus tard la veille de chaque sortie.

Les détails de l'organisation (déroulement, retours, administration des sorties ainsi que la liste des directives et règlements) sont précisés dans la "*Fiche encadrants Ecole d'Escalade*".

Conditions d'inscription au groupe

Calendrier et règles liés à l'inscription

Afin d'assurer et la bonne marche de l'activité Ecole d'Escalade, les règles suivantes sont posées :

- L'inscription à l'activité doit être validée avant toute participation.
- Les inscriptions sont ouvertes dans la limite des places disponibles.
- Les inscriptions sont acceptées en cours d'exercices en fonction des places disponibles.
- La préinscription est possible à partir du 1^{er} avril pour l'année suivante mais elle ne pourra être effective que dans la limite des places disponibles.
- Lors du renouvellement de l'inscription d'une année à l'autre :
 - Le jeune doit obligatoirement être préinscrit avant le 1er juin. Au-delà de cette date, la place dans le groupe est considérée vacante.
 - La nouvelle inscription est définitivement validée à la présentation de la nouvelle licence FFCAM et de la finalisation de la réinscription (documents, certificat médical, autorisation, preuve d'assurance de personne, règlement de la cotisation liée à l'activité). A défaut, la place dans le groupe est considérée vacante.

De plus, le responsable de l'activité et le Club se réservent le droit de refuser toute inscription.

Prérequis

Le jeune doit être dans sa 10^{ème} année au moment du début de l'activité. Cette condition est nécessaire pour garantir sa sécurité et celle des autres jeunes.

Le jeune doit être membre du Club. L'inscription est validée uniquement lorsque la preuve est faite de cette appartenance. Les conditions et procédures d'inscription au Club sont disponibles en ligne sur le site du Club et de la FFCAM. Pour les membres d'un autre Club Alpin membre de la FFCAM, la double adhésion est requise.

Pièces à fournir

Les pièces suivantes sont à fournir lors de l'inscription:

- Copie de la licence du Club ou reçu de paiement lors de l'inscription
- Certificat médical de moins de 3 mois (à présenter chaque année)
- Fiche sanitaire de liaison (voir annexe)
- Autorisation parentale (voir annexe)
- Règlement de la cotisation de l'Ecole d'Escalade
- Attestation d'assurance couvrant les secours en montagne

Cotisations et participations aux frais

Le montant de la cotisation annuelle pour l'Ecole d'Escalade est fixé par le Comité directeur du Club pour l'année. Cette cotisation permet d'anticiper partiellement les frais de déplacement, les coûts des remontées mécaniques, les frais d'hébergement et la rémunération des professionnels. A cette cotisation peut s'ajouter une participation financière propre à la sortie (« participation sortie ») variable pour chaque sortie. La « participation sortie » est due lors de l'inscription à la sortie. Les parents peuvent être mis à contribution pour le transport et la logistique, sur la base du volontariat.

Discipline, mesures disciplinaires et interruptions du groupe

Pendant la durée de la sortie, le jeune est sous la responsabilité des encadrants. Les adultes accompagnants le groupe doivent appliquer les recommandations de l'encadrement.

A chaque sortie, le représentant légal ou une personne déléguée doit s'assurer que l'enfant est bien pris en charge par l'encadrement.

Suspensions et exclusions

Le responsable de l'Ecole d'Escalade peut décider la suspension ou l'exclusion définitive d'un participant à la demande d'un chef de course -pour les raisons suivantes :

- indiscipline
- manquement aux règles de sécurité
- non respect des consignes données par le chef de course
- incivilités
- violences
- autre motif légitime

Lors d'une sortie sur plusieurs jours, en cas d'exclusion, un représentant légal du jeune devra venir le chercher dans les plus brefs délais.

La suspension ou l'exclusion doivent faire l'objet d'un rapport écrit et remis au Président du Club.

La suspension ou l'exclusion d'un participant à l'EE pourra faire l'objet d'un recours de la part de l'intéressé et/ou de son représentant légal (mineurs). Ce recours sera adressé au comité directeur du Club qui statuera de manière définitive.

La suspension ou l'exclusion ne donne droit à aucun remboursement.

Interruption volontaire par un participant

Le participant ou son représentant légal peut demander à ne plus participer à l'Ecole d'Escalade. Cette demande doit être écrite et signée par l'intéressé et/ou son représentant légal (mineurs). Aucun remboursement n'est effectué dans ce cas.

Interruption définitive des cours

Le Club se réserve le droit d'interrompre définitivement le programme des activités de l'Ecole d'Escalade pour des raisons organisationnelles, des raisons liées à l'encadrement, des problèmes de logistique des transports ou tout évènement pouvant justifier une interruption définitive.

Cette interruption, après analyse, est décidée par le comité directeur du Club.

Conditions de remboursement

Dans le cas d'une interruption anticipée des sorties en cours de saison par le Club, les remboursements seront effectués sur la différence entre le budget prévisionnel validé par le comité directeur du Club et le budget définitif au prorata des participants.

La cotisation pour la licence FFCAM ne fait l'objet d'aucun remboursement, le jeune reste membre du Club jusqu'à expiration de la licence; et l'éventuelle assurance liée reste valide, dans les conditions du contrat d'assurance.

Approbation

Approuvé par le comité directeur du Club.

Versions du présent règlement

Version	Date	Auteurs	Description
EE0	13/06/12	Krys B	Adaptation à l'EE
EE1	02/10/12	Annick R.	
EE1.1	08/10/12		Approbation CD

Matériel spécifique (sauf indications contraires spécifiques à la sortie)

Habits : (Pour les sorties SNE) éviter les shorts (genoux non couverts) pour l'escalade. Pas de K-Way.

- **Escalade SAE:**

- Baudrier, 2 mousquetons à vis identiques, cordelettes pour 2 autobloquants, 1 vache, 1 assureur, chaussons d'escalade

- **Escalade SNE:**

- Baudrier, 4 mousquetons à vis (dont deux identiques), cordelettes pour 2 autobloquants, 1 vache, 1 assureur, 1 plaquette, casque, chaussons d'escalade et chaussures type trekking légères avec attache à l'arrière.
- Sac à dos 20L léger, polaire, veste légère, compressible et respirante, chapeau, bonnet, paire de gants légers, lunettes de soleil, crème solaire, frontale, couverture de survie, eau (de préférence pipette) et vivres de course (éviter les énormes emballages, les énormes pique-niques très lourds,...)

Fiche d'inscription et autorisation parentale

Données personnelles de l'enfant :

Nom :		Prénom :	
Numéro de licence :		Date de naissance :	
Téléphone :		Email :	

Représentant légal :

Nom :		Prénom :	
Lien avec le jeune :			
Téléphone :		Email :	

Personne à prévenir en cas d'accident :

Père :		Téléphone domicile:	
Email :		Téléphone portable :	
Mère :		Téléphone domicile:	
Email :		Téléphone portable :	
Autre personne :		Téléphone domicile:	
		Téléphone portable :	
Médecin de famille :		Téléphone :	

Documents à joindre :

- Certificat médical
- Fiche sanitaire de liaison
- Règlement de la cotisation Ecole d'Escalade
- Copie du certificat d'assurance personnelle couvrant les secours de montagne
- Copie de la licence ou demande d'adhésion et règlement de la licence

Mr, Mme _____ Parent de _____	
Autorise mon enfant à participer aux sorties organisées par le CAF de St-Julien en Genevois	Oui / non
Autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant susmentionné.	Oui / non
Autorise mon enfant, susmentionné, à être transporté dans le véhicule particulier conduit par un adulte membre du Club ou mandaté par le Club ou parent de membre, titulaire du permis de conduire, pour se rendre sur les lieux de pratique ou pour tout autre déplacement intervenant dans le cadre de l'Ecole d'Escalade s du CAF de St-Julien en Genevois.	Oui / non
Autorise mon enfant, susmentionné, à sortir du territoire.	Oui / non
Atteste avoir pris connaissance et être informé(e), ainsi que mon enfant, des risques encourus lors de la pratique de sports de montagne en dehors des domaines sécurisés ainsi que sur les règles et conditions liées à cette pratique.	Oui / non
Mon fils/fille et moi avons lu la fiche sécurité et recommandations et le règlement de l'Ecole d'Escalade du CAF de St-Julien en Genevois.	Oui / non
Atteste, pour chaque sortie, m'engager à prendre connaissance du rendez-vous de début d'activité, du rendez-vous de retour d'activité, du matériel, de la tenue et du pique nique.	Oui / non
Je m'assure que mon fils/ma fille ne publie pas de photos, films sans le consentement de toutes les personnes concernées (Facebook, Youtube, ...).	Oui / non

Informations Sécurités

Les activités proposées par le CAF de St. Julien en Genevois dans le cadre de l'Ecole d'Escalade se déroulent en milieu spécifique : vertical, montagne estivale..Ces milieux sont équipés ou non, sont aseptisés ou non, mais comportent tous des risques.

Ces activités sont encadrées par des professionnels de la discipline et/ou par des bénévoles diplômés ou non du Club mais dont les compétences et l'expérience dans les activités sont reconnues par le Club.

Les mineurs sont sous la responsabilité des encadrants du Club uniquement pendant la durée officielle de la sortie.

En dehors de ces horaires, le Club n'est plus responsable des mineurs.

Lors des sorties et des stages, une fiche d'information contenant les détails pratiques est transmise aux parents (type hébergement et de transport, qualification des encadrants, lieu...).

Ainsi, en inscrivant notre enfant à l'Ecole d'Escalade du Club, nous, soussignés (rayer la mention inutile)

le père, (nom)

la mère, (nom)

le tuteur légal, (nom)

certifions avoir pris connaissance des informations sécurité citées ci-dessus et les accepter.

Date

Nom/Prénom

Signature.....

DROIT A L'IMAGE

Exercice concerné:/.....

Nous, soussignés (rayer la mention inutile)

Le père, (nom).....

La mère, (nom).....

le tuteur légal,(nom).....

parent de

autorisons les responsables du CAF de St-Julien en Genevois à publier des images de mon enfant prises lors des activités proposées par le Club (cité ci-dessus) sur les supports suivants :

Bulletin, revue et tout document à diffusion interne au Club (cité ci-dessus)	Oui / non
Site Internet du Club (cité ci-dessus) :	Oui / non
Journal, presse, expositions, projections locales	Oui / non
Bulletin, revue, et tout document à diffusion interne à la Fédération	Oui / non
Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM) :	Oui / non
Site Internet de la FFCAM :	Oui / non
Tout site Internet (en lien avec la FFCAM ou le Club):	Oui / non
Presse nationale spécialisée (revues de montagne...) :	Oui / non
Toute presse (en lien avec la FFCAM ou le Club):	Oui / non
Tout film ou diaporama à diffusion interne à la FFCAM :	Oui / non
Tout film ou diaporama publié par les responsables du Club :	Oui / non

Date et signature du responsable légal :

INFORMATIONS SANITAIRES

Nom du mineur : _____

Prénom du mineur : _____

Date de naissance : _____

Groupe sanguin : _____

(fournir copie du document si groupe connu)

Allergies connues: (fournir copie du document si allergie connue)

Antécédents médicaux (accidents, blessures...) :

Consolidé oui/ non

Maladies ou troubles connus :

Traitements de longue durée et fréquence des prises :

Autre PB médical (qu'il vous semble important de signaler) :

Recommandation des parents :

Il est rappelé qu'il est important d'être à jour de cotisation.

Date et Signature du responsable légal :

Le père La mère Le tuteur